

Délibération du Conseil Communal du 25 mai 2020

N° POLITIQUE DES GRANDES VILLES - PGV convention 2017 - modifications budgétaires - passage cabinet DERMAGNE – Confirmation dans le cadre des Pouvoirs spéciaux

LE CONSEIL,

Vu l'article L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux compétences du Conseil communal ;

Vu les article 7 et 8 de la convention d'octroi réglant l'octroi par la Région Wallonne d'une subvention de 1117802.72€ pour l'année 2017 à la ville de Verviers pour la réalisation des projets relatifs à la « politique des Grandes Villes » en 2017.

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux du 18 mars 2020 relatif à l'exercice par le collège communal des compétences attribuées au conseil communal par l'article 1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Attendu que certains projets ne pourront être menés à bien dans les temps impartis si on n'opère pas les réallocations requises afin de justifier de l'entièreté du subside.

Considérant que la subvention couvrant les frais d'investissement devra être justifiée dans les 3 ans suivant la fin de la présente convention, soit au 31 décembre 2020 ;

Considérant que tout glissement de budget devra être signalé au Comité d'accompagnement et ne pourra dépasser 10% du montant total de la subvention sauf autorisation délivrée par le Ministre de la Ville ;

Considérant les délais impartis pour les modifications budgétaires ;

Considérant le bénéfice de l'urgence ;

Entendu l'intervention de,

Entendu l'intervention de,

Par * voix contre * et *abstentions,

DECIDE :

Art. 1^{er} : D'approuver la décision prise par le Collège communal du 30 avril 2020 lui soumise, et par conséquent, le Conseil approuve les modifications budgétaires suivantes :

- Grand Bazar : 45000€ il s'agirait de « financer » les travaux réalisés via un crédit d'urgence pour la réfection, entre autre, de la toiture du GB.
- Primes Façades : 60000€ nouveau crédit en MB l'allocation 921/33106-01
- Hub : 15000€ nouveau crédit en MB l'allocation 520/72466-53 20141008
- Fleurissements : des travaux ont déjà été réalisés pour 20558€ sur l'allocation 766/124-48.
- Fleurissement : 25000€ nouveau crédit en MB pour l'allocation 421/73166-53 20180017
- Aménagement du Centre-Ville : 11113€ nouveau crédit en MB sur l'allocation 562/74466-51 20170052

Art. 2 : D'approuver la décision prise par le Collège communal du 30 avril 2020 lui soumise, et par conséquent, le Conseil approuve l'envoi des modifications budgétaires au cabinet DERMAGNE pour approbation du Ministre de la Ville.